

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 12 Mai 2015
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER – M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Éric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Béatrice SCHNEIDER – Mme Sandra WILLMANN

Absents: M. Alain KEITH (avec procuration à M. Éric MULLER) – M. Maurice SCHERER (avec procuration à M. Gérard MITTELHAEUSER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes, dont Mme Régine DECKER des Dernières Nouvelles d'Alsace. Il présente aux membres du Conseil Municipal Mme Sandrine VACHET qui a pris ses fonctions au sein de la Mairie de Mommenheim suite au départ à la retraite de Mme Doris LIENHARDT. Elle sera notamment chargée de l'accueil, de l'état-civil et des demandes d'autorisation d'urbanisme. M. le Maire présente également à Mme VACHET les membres du Conseil Municipal.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du PV de la séance du 14 Avril 2015**
- 3. Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : élection de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire suppléant.**
- 4. Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs**
- 5. Réintégration d'immobilisations dans l'actif**
- 6. Vote du tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2016**
- 7. Achat de chaises pour la salle socio-éducative**
- 8. Achat d'une tondeuse à mulching**
- 9. Subvention aux associations**
- 10. Compte-rendu d'activités 2014 – Réseau GDS**
- 11. Divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par Mme Béatrice SCHNEIDER.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 14 Avril 2015

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2015.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 14 Avril 2015.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du
14 Avril 2015 à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS
(M. Joseph AMMANN et Mme Simone HARTER)*

3. Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier: élection de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire suppléant.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'installation de la Plate-forme Départementale d'Activités sur le ban de Mommenheim, une convention a été mise en place avec le monde agricole dans le but de créer un nouvel aménagement foncier. Cet aménagement qui prendra la forme d'un remembrement des terres agricoles est réalisé au sein d'une démarche globale avec les communes de Schwindratzheim, Wahlenheim et Wittersheim. Pour faire le lien entre les différents acteurs, il est nécessaire de créer une commission intercommunale. Il rappelle également que MM. Charles SCHERER, Denis BURG et Joseph AMMANN (deux titulaires et un suppléant) sont membres de cette CIAF au titre de la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace afin de représenter la commune de Mommenheim. Le Conseil Municipal doit élire deux titulaires et un suppléant parmi les propriétaires de biens fonciers dans la commune.

Il propose la délibération suivant :

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 16 Mars 2015, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM.

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 20 Avril 2015, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 25 Mars 2015.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. JUNG Rémy, LEMMEL Antoine et WECKEL Aurélien,

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissants d'un Etat

membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 19, la majorité requise est de 10 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. JUNG Rémy 19 voix

M. LEMMEL Antoine 19 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

Ont obtenu au premier tour :

M. WECKEL Aurélien 19 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 2) :

M. JUNG Rémy, 34 rue de la Tuilerie 67670 MOMMENHEIM

M. LEMMEL Antoine, 15 rue du Général Leclerc 67670 MOMMENHEIM

- est élu membre suppléant (au nombre de 1) :

M. WECKEL Aurélien, 48 rue du Général Leclerc 67670 MOMMENHEIM

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux élus que l'adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique a déjà été évoquée lors de précédentes réunions du Conseil Municipal. La présente délibération a pour objet de confirmer l'adhésion de la commune de Mommenheim en tant que membre fondateur. Le Syndicat Mixte sera créé le 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. M. le Maire détaille les compétences de la future ATIP. M. Eric MULLER s'étonne de la délocalisation de ces services alors que ce seront certainement les mêmes agents qui seront repris par le Syndicat Mixte in fine. Le Maire explique que si la commune n'adhère pas à l'ATIP, elle sera contrainte de faire appel à des bureaux d'étude, souvent coûteux.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il nous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat Mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat Mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élection du comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.
- Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :
 - le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du Quartier-Blanc à Strasbourg
 - le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet :
 - 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
 - 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
 - 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
 - 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
 - 5 - La tenue des diverses listes électorales,
 - 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
 - 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le comité du Syndicat Mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

- o 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- o 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- o 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

- Désigne M. MITTELHAEUSER Gérard en qualité d'électeur titulaire et M. BIETH Alain en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre MM. MITTELHAEUSER Gérard et BIETH Alain sont éligibles en tant que délégués du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet le cas échéant
- Monsieur le Président de la communauté de communes

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**La délibération est approuvée à 17 voix POUR et 2
ABSTENTIONS (MM. Alain BIETH et Gérard MITTELHAEUSER)**

5. Réintégration d'immobilisations dans l'actif

Rapporteur : Mme SCHNEIDER

L'Adjointe chargée des finances explique aux membres du Conseil Municipal que la vente de terrains par la commune oblige à réaliser certaines opérations comptables. Il s'agit notamment de régulariser les opérations de cession en réintégrant les immobilisations dans l'actif.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Vente d'un terrain à M. TRUTTMANN Maurice pour un montant de 11 340,00 € TTC, date et valeur d'acquisition par la commune non connues,

- Vente d'un terrain à la SCI 2JNS pour un montant de 13 080,00 € TTC, date et valeur d'acquisition par la commune non connues,
- Vente d'un terrain à M. BERNHARD Gérard pour un montant de 19 500,00 € TTC, date et valeur d'acquisition par la commune non connues,

Les opérations ci-dessus inscrites au compte c/2111 sont réintégrées dans l'actif communal. Il est précisé qu'il n'est pas pratiqué d'amortissement sur ces biens.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Vote du tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2016

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été instaurée au sein de la commune en 2012. Son tarif est resté inchangé les deux premières années, mais peut être revalorisé de 0,4% pour l'année 2016. M. KUHN s'étonne que cette taxe n'augmente que de 0,4% alors que les impôts locaux ont augmenté de 5%. Le Maire rappelle que le montant de la TLPE est règlementé et qu'il n'est pas possible de l'augmenter dans une plus grande mesure. Il souligne également que cette taxe a pour objectif de freiner la prolifération des dispositifs publicitaires sur le ban communal. Néanmoins, une exonération est prévue sur les enseignes de moins de 12m².

M. le Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Il propose, à compter du 1er janvier 2016, de fixer les tarifs au niveau des maxima prévus à l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les exonérations de l'année 2015 sont maintenues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** de fixer les tarifs pour 2016 à hauteur des tarifs de droit commun pour les collectivités dont la population est inférieure à 50.000 habitants, à savoir :
 - 15,40 € par m² pour les publicités et préenseignes de moins de 50m²
 - 30,80 € par m² pour les publicités et préenseignes de plus de 50m²
 - 15,40 € par m² pour les enseignes de moins de 12m²
 - 30,80 € par m² pour les enseignes d'une taille entre 12 et 50 m²
 - 61,60 € par m² pour les enseignes de plus de 60 m²,
- ▶ **DECIDE** de maintenir l'exonération totale de taxe locale sur la publicité extérieure pour les enseignes jusqu'à 12 m², et la réfaction de 50% du tarif de base pour les surfaces des enseignes de 12 m² jusqu'à 20m²,
- ▶ **DECIDE** de fixer les tarifs pour 2016 à hauteur des tarifs de droit commun pour les collectivités dont la population est inférieure à 50.000 habitants, pour les dispositifs numériques, même si ceux-ci sont absents du ban communal, à savoir :
 - 46,20 € par m² pour les publicités numériques de moins de 50 m²
 - 92,40€ par m² pour les publicités numériques de plus de 50 m² .
 - 46,20 € par m² pour les préenseignes numériques de moins de 50 m²
 - 92,40 € par m² pour les préenseignes numériques de plus de 50 m².

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Achat de chaises pour la salle socio-éducative

Rapporteur : M. Alain BIETH

L'Adjoint au Maire explique que l'acquisition de 12 nouvelles chaises pour la salle socio-éducative est nécessaire afin de compléter l'équipement existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture de 12 nouvelles chaises pour la salle socio-éducative à la société ARRO de Weyersheim pour un montant de 642,00 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Achat d'une tondeuse à mulching

Rapporteur : M. Alain BIETH

L'Adjoint au Maire explique que l'acquisition d'une tondeuse à traction manuelle et d'un kit pour la tondeuse tractée, adaptés à la pratique du mulching sont nécessaires afin de pouvoir réduire les quantités de déchets de tonte produits par la commune. Pour la tondeuse, il présente un devis de la société KRAUTH de Haguenau à 1 260,00 € HT et un devis de la société RUFFENACH de Mommenheim à 1 099,00 € HT. L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise RUFFENACH de Mommenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture d'une tondeuse et d'un kit mulching à la société RUFFENACH de Mommenheim pour un montant de 1 473,00 € HT (tondeuse 1 099,00 € HT et kit mulching 374,00 € HT).

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Subventions aux associations

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux élus que les associations de la commune sont soutenues financièrement par l'octroi d'une subvention annuelle. En 2012, il avait été décidé d'augmenter l'aide aux associations. Il propose de maintenir les montants de l'année 2014.

Il soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le budget primitif 2015 et notamment les crédits inscrits à l'article 6574,
VU les montants des subventions attribués en 2014,

- **ARRETE** la liste des associations bénéficiaires,
- **FIXE** les montants respectifs comme suit :

USM	750 €
AGF Contacts	750 €
Pompiers	750 €
Entente double M	750 €
Club d'échecs	750 €
Le Petit Braquet	750 €
Cadre de Vie Embellissement	750 €
Chorale Ste Cécile	600 €
Association Départementale de la Protection Civile - Section de Mommenheim	600 €
Société d'Aviculture	500 €
Foyer Saint Maurice	500 €
Association de pêche	500 €
Vivre Ensemble	500 €
Team Cobra Air Soft	500 €
Association Sportive de l'Ecole Elémentaire	500 €
Soit une somme totale de	<u>9.450 €</u>

- **DECIDE** d'ajourner l'attribution de la subvention de 750 € au profit du Club Canin.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Compte-rendu d'activités 2014 – Réseau GDS

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu annuel 2014 de Réseau GDS, concessionnaire du réseau de distribution du gaz.

Le contrat de concession a été signé le 12 octobre 1995 et arrive à échéance le 30 juin 2025. En 2013, 5,3 millions de kWh ont été acheminés sur le réseau (soit une baisse de 0,5 millions de kWh) et le nombre de points de livraison est passé de 239 à 263. La longueur du réseau a également augmenté de 64 mètres dans la rue des Vosges et de 219 mètres sur la Plateforme Départementale d'Activités, passant à un total de 8 198 mètres dans la commune.

Pour l'année 2014, Réseau GDS a investi 70 282,00 € dont 32,74 % pour l'extension du réseau.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de Réseau GDS, concessionnaire du réseau de distribution du gaz.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DIVERS

- ✓ M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réception sera donnée le 26 Mai à 19h00 à l'occasion du départ à la retraite de Mme Doris LIENHARDT
- ✓ Il rappelle les dates des prochaines réunions de commissions programmées. La commission sécurité se réunira le 18 Mai à 20h et la commission communication le 20 Mai à 20h.
- ✓ La soirée organisée en l'honneur des bénévoles aura lieu le 20 Juin à partir de 19h00. Les élus sont invités à y participer avec leurs conjoints et leurs enfants.
- ✓ M. le Maire fait le point sur le projet Senior, dont le principe a été validé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. L'acquisition du terrain HEIM n'est pas encore intervenue car la négociation bloque encore sur le prix de vente.
- ✓ Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Maison d'Assistantes Maternelles est en passe d'être réalisé au 31 rue du Général Leclerc. En effet, la dérogation concernant l'accessibilité vient d'être validée.
- ✓ M. le Maire explique que le projet de piste cyclable reliant Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn se heurte toujours à des difficultés d'acquisitions foncières. Pour le moment, les propriétaires ne souhaitent pas vendre une bande de terrain nécessaire au projet. D'autres possibilités sont actuellement à l'étude
- ✓ M. Joseph KUHN souhaite savoir s'il est possible d'informer les riverains de la nécessité de nettoyer devant leur propriété. M. Alain BIETH objecte que l'on ne peut pas contraindre les habitants.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h45

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.



Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francis Wolf", written over the printed name.